

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Préfecture

Direction de la réglementation
et des collectivités locales
Bureau de l'intercommunalité
Tél : 02.41.81.82.35
Fax : 02.41.81.81.96
philippe.pinault@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le - 9 NOV. 2018

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

- Monsieur le Maire de Soucelles
- Monsieur le Maire de Villevêque

Objet : Commune nouvelle de Rives-du-Loir-en-Anjou.

P.J. : 1

Vos conseils municipaux ont, par délibérations concordantes du 28 juin dernier, sollicité la création d'une commune nouvelle à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'ensemble des conditions énoncées par le code général des collectivités territoriales pour la création d'une commune nouvelle étant réunies, je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli, pour attribution, un exemplaire de mon arrêté du 8 novembre 2018 portant création au 1^{er} janvier 2019 de la commune nouvelle qui, comme je vous l'ai précisé dans mes courriers du 6 novembre dernier, a été dénommée Rives-du-Loir-en-Anjou.

Cet acte fera notamment l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture ainsi qu'au *Journal officiel* de la République française. Je vous laisse le soin d'en assurer la diffusion la plus large auprès de vos administrés.

Pour le préfet et par délégation,
le chef du bureau de l'intercommunalité



Marie-Cécile LEPRÊTRE